

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023\_030  
portant réglementation temporaire de la circulation  
VOIE COMMUNALE n°2

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** la demande des services techniques municipaux en date du 02/02/2023 ;  
**CONSIDERANT** que les travaux d'installation de barrière nécessitent une interdiction de la circulation sur la voie communale n°2 – dite route de Bages.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Le 06 février 2023 de 8h à 17h, la circulation sur la voie communale n°2 sera interdite à partir de la mise en place de la signalisation.

Les services techniques municipaux seront autorisés à occuper le domaine public sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 2 :** La **signalisation réglementaire conforme** aux dispositions en vigueur seront mises en place, entretenues et adaptées selon l'avancement du chantier par les services techniques municipaux.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

Une information des riverains sera assurée au moins 3 jours avant le début des travaux.

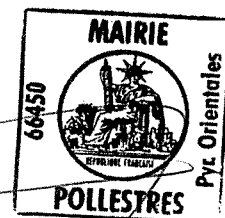
**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 03/02/2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le .....

Affiché du ..... au .....

03.FEV. 2023

PAR DELEGATION DU MAIRE  
LE PREMIER ADJOINT

Catherine LEVY